

Compte-rendu de la Commission n° 1 (animation) du C.C.A.S. du 17 avril 2008

Présents : C.G.T. : MANDARD A., MARTIN J., RAIMBAULT C., DELABRE C.
F.O., C.F.D.T.

Administration représentée par Mme NAVARRE L.

M. ROBERT (F.S.U.) ex M.E.D.D. était présent en remplacement du président du C.A.S. (F.S.U.).

Point n° 1 :

Approbation du Procès-verbal du 17 janvier 2008.

Le Procès-verbal du 17 janvier 2008 est adopté.

Point n° 2 :

Point sur le rapprochement C.C.A.S./C.A.S.

- ✓ Le C.C.A.S. du 29 janvier a acté le principe du calcul des prestations à partir du quotient familial et ne plus le baser sur l'indice comme actuellement.

La mise en place officielle de cette modification se ferait à partir du 1^{er} juillet 2008, sauf pour les prestations vacances du C.G.C.V., les barèmes ayant été établis pour la saison 2008 en début d'année et diffusés auprès des personnels. Ces mesures devraient être validées au C.C.A.S. du 13 mai 2008.

Une instruction sera transmise aux services après validation du C.C.A.S.

- ✓ Pour les aides matérielles elles sont actuellement gérées localement par les C.L.A.S. et centralisées pour l'écologie. Afin d'harmoniser pour l'ensemble des agents, le projet aurait une gestion :

Centrale (ex MEDD)	→ CLAS Paris
DIREN (ex MEDD)	→ CLAS DRE
DDE	→ CLAS DDE
DIR	→ CLAS DIR

La circulaire d'application devrait sortir au plus tard le 1^{er} juin 2008, après validation au CCAS plénier du 13 mai.

Point n° 3 :

Arrêté du 22 mai 1985.

Concernant les fusions DDE/DDA, les CLAS ne pourront pas se mettre en place avant un accord national sur la structure et la représentativité des organisations syndicales.

Dans le cadre de l'application du Plan Pluriannuel d'Action Sociale (P.P.A.S.), la C.G.T. propose qu'une modification à l'arrêté (sur le même principe que la création des C.L.A.S. dans les DIR) permette la mise en place des C.O.R.A.S.

La C.F.D.T. souligne que la « C.O.R.A.S. » fonctionne dans la région Est... !

Point n° 4 :

situation des CLAS suite aux transferts et à la prorogation du mandat.

80 % de retour, soit 95 services sur 118. La CGT regrette vivement que l'ensemble des documents concernant l'enquête (1 seul exemplaire pour 15 participants) ne soit remis qu'aujourd'hui et demande une diffusion rapide à tous les membres de la commission. La CGT. demande également que ce point figure à l'ordre du jour du C.C.A.S. plénier et de la prochaine commission d'animation.

Point n° 5 :

CLAS DIR

Les Directeurs des DIR se sont opposés à la mise en place des CLAS s'ils n'obtenaient pas d'ETP pour pourvoir au remplacement de l'agent élu à la présidence du CLAS. Ils proposent également de faire l'arbre de Noël le samedi matin.

Les DIR sont reçus à la DGPA le 17 avril après midi pour une réunion de mise en place des CLAS.

Une note d'instruction sera envoyée début juin aux directeurs après examen du C.C.A.S. du 13 mai pour la mise en place des CLAS au plus tard le 30 septembre 2008.

Point n° 6 :

Formation présidents et membres des C.L.A.S.

Pour les membres des CLAS la formation se ferait en 2009, pour les nouveaux présidents de CLAS une journée de sensibilisation pourrait avoir lieu en juin 2008.

Pour les DIR, formation en novembre. Il faut veiller à ne pas faire de la formation spécifique DIR, nous avons tous le même combat à mener sur l'action sociale dans le ministère.

Point n° 7 :

Questions diverses

Aide spécifique à la mobilité, seuls les dossiers préparés en 2007 seront traités en 2008.

Bilan CIL 2007, sur les mêmes bases que 2006 la présentation des tableaux nous est faite ils peuvent être diffusés dans les services.

La séance est levée à 13 h 00.

Pour la commission

Jean MARTIN